

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

**Séance ordinaire du 14 novembre 2023**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 17	Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 3 novembre 2023	

**N° 2**

**Réintégration de biens totalement amortis et déjà sortis de l'actif avant leur cession**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 14 novembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, Mme GAIDIER, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. PERRET, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLÉE, M. VEYSSIERE.

**Membres ayant voix consultative**

- **Suppléants** : Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnel administratif, technique et spécialisé** : Mme MERCIER.

**Membre de droit**

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. MORVAN, M. PERRODIN, M. SOUCHAL.
- **Suppléants** : Mme BERNARD, M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, M. GALPIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Membre de droit** : M. CHÉSI, Payeur départemental.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-cheffe BOURDIN, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Personnel administratif technique et spécialisé** : M. TRICHARD.

Comme chaque année le SDIS procède à la vente de véhicules dont il est fait un inventaire précis lors de l'approbation du compte administratif. Certains véhicules en vente ou vendus, ont fait l'objet d'un apurement (sortie en masse) lors de la constatation de l'actif au 31 décembre 1995.

Deux de ces véhicules avaient fait l'objet d'un amortissement comptable. Afin d'enregistrer leur cession, il est nécessaire de reconstituer ces amortissements en prélevant leur valeur sur le compte « 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé ». Il est à noter que le compte 1068 correspond aux « Fonds internes : Réserves » mentionné sur le compte de gestion. Il s'élève à 13 039 942,24 € au 31 décembre 2022. Il ne doit pas être confondu avec l'excédent cumulé dont le montant était à cette même date de 4 039 464,36 €. Enfin, ces opérations sont réalisées par le comptable, elles sont d'ordre non budgétaire et ainsi ne nécessitent pas l'inscription de crédits au budget du SDIS.

Les biens vendus sont :

1. 1 RENAULT S.130 immatriculé **CP-067-SK (ex 1218 SJ 63)** mis en service le 22/05/1984  
Pris à l'inventaire sous le numéro 239 (3 CHASSIS RVI S130) en 1984  
et sous le numéro 243 (3 EQUIPEMENTS FPTL + 1 EQUIPEMENT CCF) en 1984  
Acquis sur le budget en 1984 pour un montant de 394 502,50 Francs, soit 60 141,52 €  
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 60 141,52 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61.

2. 1 RENAULT S.130 immatriculé **704 SN 63** mis en service le 21/05/1985  
Pris à l'inventaire sous le numéro 277 (2 CHASSIS CABINE POUR FPTL) en 1985  
et sous le numéro 288 (2 EQUIPEMENTS FPTL SIDES) en 1985  
Acquis sur le budget en 1985 pour un montant de 431 450,00 Francs, soit 65 774,13 €  
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 65 774,13 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215623 – Matériel d'incendie et de secours » en M61.

## DECISION

---

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide:**

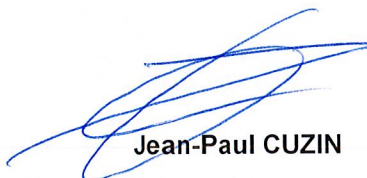
- **d'autoriser M. le Payeur à prélever la somme de 125 915,65 € au compte 1068 pour reconstituer les amortissements des biens cités ci-dessus.**
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le **24 NOV. 2023**

Le président  
du Conseil d'administration du SDIS 63,



**Jean-Paul CUZIN**

Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20231114-23\_09651-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2023  
Date de réception préfecture : 28/11/2023